

Loup : la vilenie de Madame Royal

10 juillet 2014 / Hervé Kempf (Reporterre)



La ministre de l'Écologie a lancé une consultation sur le tir au loup - et annonce sa décision avant la fin de la consultation. L'avis des citoyens ? On s'en fiche, c'est pour la forme...

Dans des temps anciens, la candidate à l'élection présidentielle de 2007 proclamait la nécessité d'une « *démocratie participative* ». Il s'agissait de mettre en mesure les citoyens de participer

aux décisions, en donnant leur avis pour peser sur celles-ci.

C'était des temps très anciens. Car aujourd'hui, M^{me} Royal, ministre de l'Ecologie, prétend faire participer les citoyens aux décisions, mais en méprisant ouvertement leur avis et en prenant la décision selon son bon vouloir.

Ainsi a-t-elle lancé le 19 juin **une « consultation » sur le « Projet d'arrêté portant expérimentation pour la mise en œuvre de tirs de prélèvement de loups au sens de l'arrêté du 15 mai 2013 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) »**. En clair : on prépare un arrêté pour faciliter le tir au loup, et on demande leur avis aux gens.

Que font les gens intéressés par le loup et invités à s'exprimer ? Ils s'expriment. En pensant benoîtement qu'on va en tenir compte.

Mais... le 4 juillet, avant la fin de la consultation prévue le 11 juillet, la ministre change son fusil d'épaule, et modifie le projet de façon cavalière : comme le fait **observer France nature environnement**, alors que l'arrêté ne concernait initialement que quatre départements, il couvre maintenant tout le territoire. Le Conseil national de protection de la nature (CNP) avait pourtant rendu un avis négatif à propos du premier texte, plus restrictif.

Et le 5 juillet, M^{me} Royal, en déplacement dans les Ecrins, **annonce sa décision** : « *Il y a plus de 300 individus aujourd'hui contre 250 en 2013. La progression du prédateur est donc très rapide. C'est pourquoi je prépare un arrêté qui sera publié avant le 15 juillet pour que les préfets puissent autoriser les tirs d'effarouchement et déclencher des opérations de chasse aux loups dans les territoires concernés.* »

La ministre n'a même pas la politesse d'attendre la fin de la consultation, le 11 juillet, elle ne cherche même pas à faire semblant que celle-ci a une quelconque utilité. Elle se comporte comme tous ces responsables politiques qui, à force de mépriser l'avis des citoyens et les procédures mêmes qu'ils mettent en place pour recueillir les avis, génèrent la colère et le refus de ce système mensonger.

Une précision essentielle : la très grande majorité des avis exprimés sur ce projet d'arrêté sont défavorables au tir au loup.

Comme dans la « *démocratie* » selon M^{me} Royal, on peut imaginer que les commentaires disparaîtront du site du ministère le 12 juillet, *Reporterre* les a téléchargés ce jour. Pour mémoire, et pour que chacun puisse juger :

► **Télécharger le texte de la consultation et les avis des citoyens :**



Source : Hervé Kempf pour *Reporterre*

Photo : [Flickr](#)

Lire aussi : *Des brebis dévorées. Par des loups ? Non, par les chiens de Nicolas Vanier !*

Cet article a été réalisé par un journaliste professionnel et a entraîné des frais. Merci de soutenir *Reporterre* :



- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Loup-la-vilenie-de-Madame-Royal>